

## MRE

# La sécurité sociale muscle sa stratégie

● Le gouvernement fait le diagnostic de la couverture sociale des MRE et établit un plan d'action pour cerner les foyers des non assurés. À moyen terme, l'objectif est de réviser les conventions bilatérales existantes en vue d'une extension du panier des prestations et du champ des bénéficiaires.



● ● ●  
Aujourd'hui, l'Italie, le Royaume Uni, les États-Unis et les pays du Golfe sont absents du circuit des accords signés par le Maroc en matière de couverture sociale des MRE.

Les faiblesses du système de protection sociale des MRE sont devenues ingérables. Tel est le principal constat du département de tutelle qui est sur le point de lancer un plan d'action pour une intégration des Marocains du monde dans le système de protection. Le diagnostic qui a été effectué a porté sur les pays d'accueil où résident un grand nombre de Marocains, et sur un inventaire des conventions de sécurité sociale conclues entre le Maroc et les différents pays. Le premier constat dégagé reste sans conteste l'insuffisance de la couverture géographique des accords signés jusqu'à présent, qui ne dépassent pas les 14 conventions. Des pays comme l'Italie, le Royaume-Uni, les États-Unis et les pays du Golfe ainsi que les pays d'Afrique restent absents du circuit des accords signés par le Maroc jusqu'à présent. Pour tenter de renverser la tendance, les responsables

s'acheminent vers le délaissement de l'instrument de convention bilatérale qui n'est pas assez adapté aux habitudes des Marocains du monde. En effet, cet outil ne couvre pas tous les pays et ne concerne qu'une partie de la communauté établie à l'étranger. L'étude réalisée par le département de tutelle a également permis de mettre en lumière l'ignorance de la plupart des associations interrogées de l'exis-

tence des 12 conventions effectives, de même que les caisses marocaines ne sont pas au courant des départs à l'étranger de leurs affiliés ou de leurs ex-affiliés. L'État aura aussi à améliorer la communication entre les acteurs institutionnels impliqués, qui continue à être défaillante, comme le constate l'étude réalisée. Il est à noter que le plan d'action projeté mise sur l'opportunité d'actualisation des conventions

de sécurité sociale en prenant en considération l'évolution des législations de sécurité sociale des pays d'accueil et l'élargissement de leur champ. La signature des conventions bilatérales en matière de couverture sociale des travailleurs marocains avec les pays subsahariens et les pays du Golfe sera aussi envisagée, notamment en faveur des indépendants ou des MRE qui exercent des professions libérales et qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale. Des alternatives permettant aux Marocains résidant dans certains pays dont les gouvernements ou les parlements refusent de signer ou de ratifier les conventions de sécurité sociale seront proposées. La feuille de route du comité de pilotage formé de 4 départements ministériels, en plus de la CNSS, cible dans cette optique l'Italie, dont les résidents marocains ne bénéficient pas des prestations de sécurité sociale et des soins. L'étude qui s'est focalisée sur les attentes des catégories ciblées a permis de dresser les actions les plus urgentes. Pour les Marocains résidant en Afrique subsaharienne, c'est l'assurance maladie dans les pays d'accueil et l'assurance retraite au Maroc qui sont prioritaires, alors que pour «les MRE résidant dans les pays du Golfe, tout est à construire puisqu'il y a une absence totale de protection sociale», souligne le rapport final de l'étude. Pour les Marocains d'Amérique du Nord, les actions se focaliseront sur la prise en charge maladie pour les courts séjours ainsi que sur la structuration de l'accueil et de l'accompagnement des retraités au Maroc.

PAR YOUNÈS BENNAJAH  
y.bennajah@leseco.ma

## Une protection toujours défaillante

En plus du manque d'adaptation au mode de vie des Marocains, la protection sociale se caractérise surtout par la rigidité au niveau du champ des bénéficiaires, notamment des travailleurs indépendants et des saisonniers, «bien qu'ils constituent une part importante de la population des travailleurs marocains», insiste le plan d'action. Pour leur part, les conventions signées avec les pays de l'UE n'incluent pas le bénéfice de la totalisation pour les périodes dans un autre pays de l'UE, comme c'est le cas pour la France. Le suivi des populations est toujours inexistant. À moyen terme, la stratégie finalisée vise à réviser les conventions bilatérales existantes dans le sens d'une extension du panier des prestations et du champ des bénéficiaires. Quant à la cible prioritaire, elle sera essentiellement formée des ayants droits restés au Maroc et des Marocains qui transfèrent leur résidence. La proposition de prestations complémentaires adaptées, à l'instar du rapatriement en cas de décès, sera également à l'ordre du jour. La facilité d'accès à l'information juridique passera, quant à elle, par la centralisation des textes régissant le système.